



# CONCOURS 2019 BOURSES AUX MEMBRES ÉTUDIANTS DE HEXAGRAM

## FAQ — FOIRE AUX QUESTIONS

### DIRECTION DE RECHERCHE

1. Mon,ma directeur-trice de recherche ou codirecteur-trice principal-e n'est pas membre de Hexagram, suis-je admissible ? Non. Seuls-es les d'étudiants-es dont le,la directeur-trice de recherche ou le,la codirecteur-trice principal-e est membre régulier de Hexagram peuvent participer au concours. La liste complète des [membres réguliers](#) de Hexagram est disponible sur notre site web.

2. Je suis embauché-e par un-e chercheur-euse membre de Hexagram, ce membre peut-il,elle soutenir ma demande ? Non. Vous devez être dirigé ou co-dirigé par un.e membre de Hexagram.

### MEMBRE ÉTUDIANT-E

3. Ma direction de recherche est membre de Hexagram, est-ce suffisant pour appliquer aux bourses ? Non. Vous devez être inscrit-e comme membre étudiant-e de Hexagram sur la [liste des membres étudiants](#) sur notre site web. Si vous n'y êtes pas, et pour être éligible au concours 2019 vous devez remplir le [formulaire d'adhésion en ligne](#) d'ici le 28 janvier 2019 à 17 h.

### ADMISSIBILITÉ

4. J'ai posé ma candidature pour une bourse sans succès l'an dernier. Puis-je à nouveau déposer une demande ? Oui.

5. J'aimerais soumettre un projet de recherche-crédation et un projet d'internationalisation. Puis-je soumettre une demande pour chaque catégorie ? Oui. Remplissez un formulaire pour chaque demande et assurez- vous de faire une distinction claire entre les projets proposés.

6. J'ai reçu une bourse l'an dernier, puis-je soumettre une nouvelle demande dans la même catégorie ? Non. Les bourses sont non-récurrentes. Cependant, vous pouvez soumettre votre candidature à nouveau pour une autre catégorie de bourse que vous n'avez pas encore obtenue.

7. J'ai reçu une bourse l'an dernier, mais je n'ai pas remis mon rapport final dans les délais requis (13 décembre 2018) puis-je soumettre une nouvelle demande ? Non.

8. Je viens de terminer mes études, mais je ne suis pas encore diplômé-e, suis-je admissible ? Malheureusement, non. Le soutien vise les projets de diplomation.

9. Puis-je recevoir du financement rétroactivement pour un projet réalisé récemment ? Malheureusement non, le projet doit être réalisé dans la période couverte par le concours soit de janvier 2019 à décembre 2019.

### PROJET

10. Le projet pour lequel je veux soumettre une demande n'est pas le mien à proprement parler, mais j'y contribue de façon autonome et créative. Puis-je faire une demande ? Non. Vous devez être l'instigateur-trice du projet qui doit mener à l'obtention de votre diplôme.

11. En cours de travail, mon projet s'est radicalement transformé OU il m'est désormais impossible de le réaliser. Que dois-je faire ? Dans les deux cas, vous devez communiquer avec la coordination de Hexagram ([coordination@hexagram.ca](mailto:coordination@hexagram.ca)). Vous soumettez alors un rapport intermédiaire. La bourse n'est pas transférable à un autre projet que celui présenté aux membres du jury. Si vous ne pouvez pas réaliser votre projet, vous devrez rendre la bourse.

### BUDGET

12. Qu'est-ce qu'un « budget équilibré » ? C'est un budget dans lequel les revenus sont équivalents aux dépenses. Il est important de démontrer la faisabilité financière de votre projet. Un budget non déficitaire et une présentation claire de vos dépenses sont des éléments-clés dans l'évaluation de votre demande.

13. Les dépenses en équipements, en formation et en main-d'œuvre sont-elles admissibles ? Oui. Comme toute dépense significative de votre budget, vous devez en démontrer la pertinence.

14. les frais de subsistance sont-ils des frais admissibles ? Non.

### **VERSEMENT**

15. Comment sera versée la bourse ? En un versement, environ huit semaines après l'annonce des boursiers et la confirmation de leurs informations auprès de Hexagram (preuve d'inscription, signature du document de modalités et conditions de la bourse, etc.). Tout renseignement erroné ou remis tardivement retarde ce processus.

16. Pourquoi est-ce si important de fournir des coordonnées exactes ? Le versement se fait par chèque à votre adresse de résidence. Celle-ci doit être la même que celle communiquée au registraire de votre université. Par ailleurs, des coordonnées exactes nous permettent de vous contacter plus facilement.

17. Les bourses de Hexagram sont des revenus que vous devez déclarer. Vous recevrez un relevé 1 et T4A à cet effet.

### **INTERNATIONALISATION**

18. Mon,ma directeur-trice de recherche est invité-e à donner une conférence ou à organiser un atelier dans un événement international de haut calibre. J'ai été invité-e à collaborer avec lui,elle lors de cette activité. Puis-je demander du financement pour m'y rendre ? Non. L'accompagnement d'un-e professeur-e ou d'un groupe de recherche doit être financé par cet organisme ou professeur-e. Les bourses de Hexagram financent les initiatives des étudiants-es uniquement.

19. Je veux participer à un atelier à l'international où je rencontrerai des personnes de renom dans mon domaine de recherche. Est-ce un projet éligible ? Non. Les bourses visent soutiennent la diffusion de votre propre recherche à l'international et non uniquement le réseautage.

20. Je suis invité-e à présenter ma recherche sous forme d'exposition ou de résidence dans un autre pays, suis-je admissible à cette bourse ? Oui.

21. J'attends une réponse des organisateurs de l'évènement auquel je souhaite participer, puis-je quand même déposer ma demande ? Non. Vous devez fournir une invitation officielle au moment de votre demande.

22. Est-ce la participation à un événement d'envergure internationale au Québec ou dans une autre province canadienne est considérée comme une présence à l'international ? Non. Pour un projet d'internationalisation, vous devez vous rendre dans un autre pays.

Pour toute autre information, vous pouvez contacter [coordination@hexagram.ca](mailto:coordination@hexagram.ca). Prévoyez un délai de quatre jours ouvrables pour la réponse.